Hommes & migrations
Revue française de référence sur les dynamiques migratoires

1303 | 2013
Diasporas marocaines

Peut-on parler de diaspora marocaine ?

Rachid Alaoui

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2543
DOI : 10.4000/hommesmigrations.2543
ISSN : 2262-3353

Éditeur
Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée
Date de publication : 1 juillet 2013
Pagination : 7-15
ISBN : 978-2-919040-23-0
ISSN : 1142-852X

Référence électronique
Rachid Alaoui, « Peut-on parler de diaspora marocaine ? », *Hommes & migrations* [En ligne], 1303 | 2013, mis en ligne le 31 décembre 2015, consulté le 10 décembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2543 ; DOI : https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2543

Tous droits réservés

PEUT-ON PARLER DE DIASPORA MAROCAINE ?

par RACHID ALAOUI, *socio-économiste, consultant*

La migration marocaine concerne aujourd'hui plus de 100 pays et représente 10 % de la population totale du Maroc. Les Marocains résidant à l'étranger, principalement dans les pays européens, arabes ou aux États-Unis, entretiennent des liens culturels et économiques privilégiés avec leur pays d'origine. Néanmoins, caractériser cette population comme une diaspora demeure problématique. Or le choix des termes est crucial pour permettre aux migrants marocains de définir leur identité entre plusieurs territoires.

Le concept de diaspora en débat

La thématique de la diaspora connaît, depuis une vingtaine d'années, un regain d'intérêt dans les débats relatifs aux flux migratoires. Au Maroc, le mot "diaspora" est en vogue. Il est récemment entré dans le lexique journalistique, politique et institutionnel lorsqu'il s'agit de rendre compte de toutes les formes de liens existant entre des Marocains résidant à l'étranger et leur pays d'origine. Pourtant, ce terme de diaspora n'est jamais réellement défini, ni dans son sens, ni dans sa portée, ni dans les limites qu'il faudrait lui donner. Son extension donne lieu parfois à des usages très éloignés de ses origines et de ses acceptions les plus couramment admises. Non seulement ce terme pose un certain nombre de problèmes quant à sa définition, mais il n'y a pas non plus de consensus sur les critères théoriques et méthodologiques entre les chercheurs qui l'étudient.

À quelles conditions une migration peut-elle être assimilée à une diaspora ? Quelles en sont les caractéristiques spatiales et culturelles essentielles ? Qui nomme une diaspora : les autorités du pays d'origine, celles du pays d'accueil, les représentants d'une communauté trans-étatique, les chercheurs ? Comment se manifeste la reconnaissance d'appartenance à une diaspora ?

Qu'en est-il des migrations marocaines ? Peut-on parler de Diasporas marocaines pour qualifier la présence de plus de 3 millions et demi d'immigrés marocains, soit 10 % de la population globale du Maroc, dans plus de 100 pays d'accueil ? Ce sont les réalités migratoires et d'installation dans les

pays d'accueil des Marocains vivant à l'étranger qui déterminent si les flux migratoires marocains prennent ou non une forme diasporique.

L'apparition de ce terme dans les sciences sociales remonte aux années 1980. Ultérieurement le mot est utilisé par les médias puis dans le langage courant, "*où, à la faveur des débats sur le multiculturalisme et la mondialisation, il se charge d'une forte valeur positive*[1]". La définition du concept de diaspora fait débat et peut être plus ou moins restrictive selon les auteurs. D'un côté, des chercheurs s'en tiennent à une définition très stricte et font de la perte du territoire d'origine un préalable et, de l'autre, certains proposent une nouvelle définition du concept, tenant compte du contexte de la mondialisation et des mobilités de populations. L'archétype juif peut, par ailleurs, être considéré comme un modèle normatif. Yves Lacoste, par exemple, va jusqu'à réserver le terme de "vraie diaspora" aux phénomènes d'exode massif et politique d'une population sur une courte période en raison de problèmes géopolitiques, population pour laquelle le retour est impossible[2]. D'autres chercheurs comme Gabriel Sheffer, Milton J. Esman, Michel Bruneau ou Gildas Simon[3] s'affranchissent du modèle historique et de la nécessité d'une origine traumatique pour qualifier les minorités d'ascendance immigrée qui développent de forts liens avec un pays d'origine de diasporas de l'ère moderne. Ainsi Scheffer retient trois traits principaux : la conscience et la revendication d'une identité ethnique, l'organisation politique ou religieuse de la communauté dispersée et la forte densité des liens communautaires transnationaux, des contacts avec la patrie d'origine[4]. Emmanuel Ma Mung relève deux caractères morphologiques qui définissent la diaspora : la multipolarité de la migration et l'interpolarité des relations sociales. Ces "multimigrations" se font dans l'espace transnational de la diaspora[5]. Dans cet espace, les migrants construisent un réseau réticulaire sur un territoire discontinu, c'est-à-dire un ensemble de micro-territoires, reliés entre eux, à travers lesquels peuvent circuler aussi bien les idées, les individus, la mémoire d'une origine commune, que les marchandises et les capitaux. Toutefois, parmi les différents critères proposés par la plupart des auteurs, on peut relever cinq paramètres fondamentaux de la diaspora. Tout d'abord, la grande dispersion de la population est provoquée sous la contrainte (catastrophe, désastre politique) depuis la terre d'origine dans deux ou plusieurs territoires. Cette population dispersée s'intègre sans s'assimiler, conservant ainsi une culture commune et une conscience identitaire liée à la mémoire de l'espace d'origine. De plus, la diaspora donne lieu à des échanges sociaux, économiques, culturels et politiques parmi les populations spatialement séparées qui la composent. Le quatrième critère réside dans l'existence d'une organisation interne propre à la diaspora – l'existence de réseaux transnationaux reliant les différentes communautés porteuses d'une vision commune et d'une stratégie. Il n'y a pas de diaspora sans un discours et une conscience de diaspora, entretenue par le mythe du retour vers le pays d'origine.

Les premiers flux migratoires massifs datent des années 1960 et ont concerné les pays de l'Europe du Nord avec lesquels le Maroc a signé les premiers accords bilatéraux de recrutement de main-d'œuvre : la France (1963), l'Allemagne (1963), la Belgique (1964), les Pays-Bas (1969).

Une migration séculaire

La migration marocaine n'est pas un phénomène récent, c'est une pratique séculaire. Dans le Maroc précolonial pendant longtemps et jusqu'au début du XX[e] siècle, les flux migratoires furent orientés Sud-

1. Dominique Schnapper, "De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora", in *Revue européenne des migrations internationales,* vol. 17, n° 2, 2001, pp. 9-36. **2.** Yves Lacoste, "Géopolitique des diasporas", in *Hérodote*, n° 53, 1989, pp. 3-4. **3.** Gabriel Sheffer, "A new field of study : modern diasporas in international politics", *in* Gabriel Sheffer (dir.), *Modern Diasporas in International Politics,* Londres, Croom Helm, 1986, pp. 1-15 ; Milton J. Esman, "Diasporas and international relations", *in* Gabriel Sheffer (dir.), *Modern Diasporas in International politics, op cit.*, pp. 333-349 ; Michel Bruneau, *Diasporas*, Paris, Reclus, 1995 ; Gildas Simon, "Les diasporas maghrébines et la construction européenne", in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 6, n° 2, 1991, pp. 97-106. **4.** Gabriel Sheffer, "A new field of study : modern diasporas in international politics", *op. cit.* **5.** Emmanuel Ma Mung, "Non-lieu et utopie : la diaspora chinoise et le territoire", in *Espace géographique*, vol. 23, n° 2, 1994, pp. 106-113.

Sud et concernaient essentiellement l'Afrique et le Moyen-Orient. L'empreinte de ces mouvements, y compris sur le plan du marquage urbanistique, subsiste encore, comme en témoigne, par exemple, le cas du quartier des Marocains à Jérusalem.

Les mouvements vers l'Europe datent d'un peu plus d'un siècle et précèdent la période du protectorat français du Maroc (1912-1956). La première trace de la présence des Marocains migrants dans l'Hexagone concerne une centaine de manœuvres recrutés dans une entreprise nantaise de sucreries en 1910[6]. S'ensuit une immigration qualifiée et militarisée, d'abord lors de la Première Guerre mondiale : 45 000 Marocains ont été mobilisés en tant que soldats et 35 500 ont été recrutés par le service des travailleurs coloniaux entre 1916-1918 pour occuper des emplois laissés vacants par des Français partis au front. La plupart sont rapatriés après 1918. Toutefois, certains s'installent en France. Selon une enquête du ministère de l'Agriculture en 1927, près de 3 130 étaient employés dans les mines, 2 008 dans la métallurgie, 318 dans les entreprises de terrassement et de constructions[7]. Dans l'entre-deux-guerres, la venue de la main-d'œuvre marocaine se poursuit modestement : on dénombrait 21 000 Marocains en 1929[8]. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, entre 70 000 et 90 000 Marocains sont recrutés par la France pour contribuer à l'effort de guerre. Beaucoup d'entre eux sont rapatriés en 1945. L'émigration va prendre un caractère massif après l'indépendance, en 1956. Cette dynamique migratoire va évoluer en plusieurs phases et prendra plusieurs formes.

Des flux migratoires massifs vers l'Europe (1963-1974)

Les premiers flux migratoires massifs datent des années 1960 et ont concerné les pays de l'Europe du Nord avec lesquels le Maroc a signé les premiers accords bilatéraux de recrutement de main-d'œuvre : la France (1963), l'Allemagne (1963), la Belgique (1964), les Pays-Bas (1969).

Cette émigration était composée d'hommes jeunes, sans qualification professionnelle, issus des couches rurales modestes, et destinée à combler les besoins en main-d'œuvre pour la reconstruction d'après-guerre, puis pendant la période des Trente Glorieuses, notamment dans les mines, les aciéries, le BTP, l'industrie et l'agriculture. Elle était alimentée par les trois régions les moins développées du Maroc, à savoir le Souss-Massa-Drâa, dont les émigrés allaient essentiellement en France et en Belgique (la Wallonie) ; le Nord et l'Oriental, dont les émigrés partaient principalement vers les Pays-Bas et l'Allemagne. Cette phase est caractérisée par une intensification des arrivées de Marocains en Europe, dont le nombre passe de 137 000 personnes en 1968 à 394 000 personnes en 1975, avec un taux de croissance de 16 % par an sur sept années consécutives.

La migration familiale (1974-1986)

Les mesures de restriction prises par les pays d'accueil (suspension de l'immigration de travail, incitation au retour des émigrés dans leur pays d'origine) suite à la première crise énergétique (le choc pétrolier de 1973) ont interrompu le mouvement de va-et-vient connu sous le nom de migration circulaire et déclenché une mutation dans la nature des flux avec un accroissement des regroupements familiaux. Ce processus a modifié la structure par sexe – en France on compte l'entrée de 147 938 femmes entre 1975 et 1985 – et par âge de la communauté marocaine. Cela a conduit à son rajeunissement et à sa féminisation, et a abouti ultérieurement à son enracinement et à son installation définitive. "*En une décennie (1976-1986), le nombre des migrants double puisqu'il passe de 394 000 personnes à plus de 800 000 personnes, qui sont toujours concentrées dans les quatre premiers pays de migration*[9]."

6. Atouf Elkbir, *Aux origines historiques de l'immigration marocaine en France 1910-1963*, Paris, éd. Connaissances et Savoirs, 2009.
7. Mustapha Belbah, Patrick Veglia, "Pour une histoire des Marocains en France", in *Hommes & Migrations*, n° 1242, 2003, p. 19.
8. Joanny Ray, *Les Marocains en France*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1938. **9.** Fondation européenne pour la formation, migrations et compétence, le rôle des compétences dans le phénomène migratoire au Maroc.

La migration vers l'Europe du Sud (1986-2005)

Suite aux politiques d'immigration de plus en plus restrictives conduites dans les pays d'accueil traditionnels de l'Europe du Nord, l'Espagne et l'Italie sont devenues de nouvelles destinations privilégiées car les migrants en situation irrégulière pouvaient y trouver du travail relativement facilement. En outre, un plus grand nombre de femmes ont migré vers ces deux pays pour y travailler en tant qu'ouvrière, saisonnière, domestique, garde d'enfants. Ces deux pays ont accueilli des milliers de migrants marocains. Leur nombre a été multiplié par plus de 34 en vingt-cinq ans : il est passé de 27 000 migrants en 1982 à 137 000 en 1990 et a atteint 926 000 en 2007 (voir tableau 1).

La migration vers les pays arabes pétroliers (1986-1993)

Face à l'arrêt de la migration individuelle à destination de l'Union européenne et, ultérieurement, face aux durcissements des conditions d'entrée dans l'espace Schengen (établissement de visas, contrôles rigoureux aux frontières), la diversification spatiale de l'émigration marocaine s'est étendue dans les années 1980 aux pays arabes pétroliers (pays du Golfe et Libye). Ces pays ont connu un développement économique grâce à la rente pétrolière et manquaient de ressources humaines pour accompagner leur croissance économique. Les Émirats arabes unis, le Bahreïn, le Qatar, l'Arabie saoudite sont devenus des pays de destination privilégiés pour la migration marocaine, particulièrement féminine. En effet, ce marché du travail est caractérisé par une prédominance de l'emploi féminin, en particulier aux Émirats arabes unis où la part de l'emploi féminin atteint 70 %[10]. Le nombre de migrants marocains dans les pays arabes est passé de 196 017 en 1993 à 281 631 en 2007. Aujourd'hui, selon les statistiques disponibles en 2012, ils représentent 6,5 % environ des migrants marocains.

La migration vers les pays d'Amérique du Nord

En Amérique du Nord, les États-Unis et le Canada constituent aujourd'hui des pôles d'attraction pour les Marocains hautement qualifiés. Ils sont près de 54 000 au Canada, et sont composés de deux sous-groupes. Le premier concerne les Marocains de confession juive arrivés dans les années 1960-1970, le second est constitué de Marocains musulmans dont l'émigration remonte aux années 1980 et continue jusqu'à aujourd'hui. C'est une immigration choisie, exigeant des profils qualifiés, en vertu des politiques québécoises et canadiennes sélectives de l'immigration. Selon l'Institut de la statistique du Québec, les Marocains arrivent en tête des nouveaux migrants au Québec en 2010. Ils représentent 10,5 % des 54 000 admis au titre de l'année 2010. Aux États-Unis, la direction des affaires consulaires et sociales fait état de 100 000 émigrés marocains en 2007.

La migration illégale (1993-2006)

La fermeture des frontières européennes a donné un élan aux migrations clandestine,s particulièrement vers l'Espagne et l'Italie. Ce mouvement d'immigration illégale s'intensifie dans les années 1980-1990, suite à une détérioration de la conjoncture économique provoquée par plusieurs années de sécheresse, engendrant l'exode rural et la recrudescence du chômage.

La mise en place de plans d'ajustements structurels imposée par le FMI et la Banque mondiale a entraîné une limitation drastique des investissements dans le service public. Cette politique a eu pour effet d'accroître de façon considérable le chômage des jeunes

10. Mohamed Khachani, *Les Marocains dans les pays arabes pétroliers*, Rabat, Publications de l'Amerm, 2008.

notamment celui des diplômés de l'enseignement supérieur, et d'aggraver la paupérisation et l'accroissement des écarts socio-économiques entre milieux urbains et ruraux. Malgré l'instauration d'un visa obligatoire en 1993 dans tous les pays de l'espace Schengen et une surveillance accrue aux frontières externes, des dizaines de milliers de Marocains et de plus en plus d'autres Africains réussissent à atteindre l'Europe chaque année. L'Espagne se situe à seulement 14 kilomètres de la côte marocaine, et les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla sur la côte septentrionale du Maroc représentent littéralement "l'Europe en Afrique". Les filières clandestines se sont développées à partir de cette époque pour fournir en main-d'œuvre la production agricole d'Espagne et du sud-ouest de la France. De par sa nature, si la clandestinité est difficile à quantifier, les interceptions permettent d'avoir une idée partielle du phénomène.

La migration étudiante

Dès l'indépendance, le Maroc a signé des accords de coopération avec la France pour former ses cadres. L'octroi de bourses a permis à des milliers de jeunes bacheliers marocains de venir poursuivre leurs études supérieures dans l'Hexagone dans les années 1970-1980. Suite aux plans d'ajustements structurels et à l'abandon de l'attribution systématique des bourses au milieu des années 1980, la mobilité étudiante est financée par les familles marocaines elles-mêmes. Selon les statistiques de l'Unesco en 2009, le nombre d'étudiants marocains migrants est estimé à 37 569. Les Marocains arrivent en tête des étudiants étrangers poursuivant leurs études supérieures en France, et ce depuis 1960. Ainsi, en 2008, ils ont été pas moins de 26 998 à partir en France. L'Allemagne est devenue la deuxième destination (3 699 en 2008), suivie de près par l'Espagne (2 735), les États-Unis (1 133) et le Canada. En 2012, leur nombre a atteint 32 482, soit 11,3 % du total des étudiants étrangers en France, devant les étudiants chinois (10,3 %) et algériens (8,3 %). Ils sont aussi parmi les premiers dans les classes préparatoires aux grandes écoles et en termes de permis de travail temporaires délivrés à des étudiants étrangers.

Marrakech, Maroc, 2011 © Charles Carrié

La migration des compétences (2000-2013)

La migration des personnes qualifiées est un phénomène relativement récent. Elle a émergé dans les années 1990 dans un contexte caractérisé par une détérioration de la conjoncture économique, un chômage endémique des jeunes diplômés et une absence de perspectives. Ce mouvement, qui a pris naissance dans le secteur des technologies de l'information et de la santé, s'est étendu à l'enseignement et à la recherche. 28 % des médecins marocains exerçaient à l'étranger en 2000, tout

Tableau n°1: Les MRE selon le pays de résidence, 1993-2007-2012

Pays de résidence	1993	2007	2012
Allemagne	85 156	130 000	125 954
Belgique	145 363	285 000	297 919
Espagne	65 847	547 000	671 669
France	678 917	1 131 000	1 146 652
Italie	91 699	379 000	486 558
Pays-Bas	164 546	278 000	264 909
Autres pays européens	8 022	87 654	38 567
Total Europe	1 275 567	2 837 654	3 058 419
Algérie	54 576	80 000	45 451
Arabie saoudite	9 000	28 000	35 724
Émirats arabes unis	2 992	13 040	15 935
Lybie	102 413	120 000	69 276
Tunisie	20 000	26 000	30 635
Autres pays arabes	6 038	14 591	17 420
Total pays arabes	196 017	281 631	214 441
Canada	45 000	60 000	53 707
États-Unis d'Amérique	25 000	100 000	33 047
Autres pays d'Amérique		1 216	1 164
Total Amérique	70 000	161 216	87 918
Total Afrique	2 721	8 061	9 366
Total Asie et Océanie	731	4 037	9 366
Total général	1 545 036	3 292 386	3 379 510

Sources : DACS (1993, 2007) et MCRME pour 2012.

comme 20,5 % d'infirmières marocaines. Par ailleurs, cette forme de migration est alimentée par les Marocains qui suivent leurs études dans les pays européens et d'Amérique du Nord et qui s'y installent d'une manière définitive une fois leur formation achevée. Conscient du problème, le Maroc, via le ministère de la Communauté marocaine à l'étranger, tente de mettre en place des réseaux de compétences.

La dimension quantitative de cette migration aujourd'hui

À la question : combien sont-ils ?, la réponse diffère selon les sources statistiques auxquelles on se réfère. Les différences de méthodes, de dates ou de publics, dans le recueil des statistiques, constituent un obstacle au croisement des données et à leur interprétation. À titre d'exemple, alors que les sources de données françaises émanant de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) évaluent le nombre de Marocains en France en 2007 à 451 672 personnes, la Direction des affaires consulaires et sociales au ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (DACS), source des données marocaines sur les Marocains résidant à l'étranger (MRE), avance le chiffre de 1 131 000 pour la même année. En effet, il n'est pas facile d'évaluer leur nombre. Les statistiques marocaines se basent sur le registre des consulats marocains qui renseignent uniquement sur les ressortissants ayant eu recours au service du consulat, or ces derniers ne se font pas

tous systématiquement enregistrer. Par ailleurs, ils ne sont pas toujours rayés des registres en cas de déménagement ou de décès, d'où certaines imprécisions.

Dans les statistiques de la population étrangère, les données d'Eurostat ne comptabilisent pas les enfants nés de mère ou de père marocain naturalisé, ayant acquis la nationalité du pays d'accueil. La descendance est comptabilisée à la naissance dans la population nationale. À l'inverse, cette population est toujours incluse dans les statistiques du pays d'origine (Maroc) en dépit des naturalisations. Cela explique les écarts observés entre les chiffres publiés par les pays d'accueil ou les organismes internationaux, d'une part, et les chiffres publiés par le Maroc, d'autre part. Par conséquent, ces statistiques comportent certaines limites en termes de représentativité, par rapport à la réalité des Marocains résidant à l'étranger. Cette situation révèle la faiblesse des données statistiques et la difficulté non seulement d'obtenir des informations quantitatives qui font autorité sur la circulation migratoire des MRE, mais aussi de construire des indicateurs adéquats. Il est urgent d'améliorer le système de production des statistiques pour établir les chiffres le plus rigoureusement possible, ce qui permettrait une cohérence dans les comparaisons entre les différentes sources. Actuellement, 3,4 millions de ressortissants marocains résident à l'étranger selon les dernières statistiques du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, soit un Marocain sur dix (juifs d'origine marocaine non compris). D'autres estimations avancent le chiffre de 4,5 millions de personnes en tenant compte des Marocains en situation irrégulière.

Le profil de cette migration

Initialement masculine, temporaire et de travail, principalement orientée vers la France, ancienne métropole coloniale, la migration marocaine a connu de profondes mutations en moins de trois décennies. Elle est devenue familiale, d'où sa féminisation (45 % dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques en 2005), son rajeunissement (70 % ont moins de 45 ans, dont 20 % sont nés à l'étranger) et son vieillissement. Elle est structurelle (toutes les régions du Maroc sont concernées), pérenne, mondialisée (établie dans plus de cent pays dans les cinq continents, dont la majorité en Europe : 80 % se répartissent entre la France, l'Espagne, l'Italie, la Belgique et l'Allemagne) et diversifiée avec de nouveaux profils d'immigrants.

On observe également une hétérogénéisation sociale avec l'émergence d'une classe moyenne (ingénieurs, financiers, commerciaux, médecins, cadres administratifs, entrepreneurs…). Ainsi, les données de l'OCDE relatives aux résidents d'origine marocaine dans ses pays membres estiment à 16,4 % le pourcentage de Marocains disposant d'un bac+6[11]. Les Marocains connaissent par ailleurs le taux de naturalisation le plus élevé d'Europe. Ceux ayant la double nationalité (franco-marocaine) représentent 42 % des MRE de France. Cette double appartenance a ravivé le débat sur la question de la double allégeance et sur les problèmes de loyauté que cela pose tant dans le pays d'origine que dans les pays d'accueil.

Actuellement, 3,4 millions de ressortissants marocains résident à l'étranger selon les dernières statistiques du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, soit un Marocain sur dix (juifs d'origine marocaine non compris).

Par ailleurs, le Maroc, devenu un pays de transit et d'immigration, continue d'alimenter les flux migratoires vers les pays de l'OCDE. Avec 110 000 migrants en 2011, soit 2,1 % du total des entrées enregistrées dans les pays de l'OCDE, le Maroc se positionne à la neuvième position[12]. La propension à émigrer demeure forte : 42 % des Marocains disent envisager d'émigrer[13].

11. Rapport de l'OCDE, *Perspectives des migrations internationales 2012*, OCDE, 2012. **12.** *Ibid.*
13. Fondation européenne pour la formation (ETF), "Migration et compétences, le rôle des compétences dans le phénomène migratoire au Maroc", 2013, p. 6. http://www.etf.europa.eu.

Figure 1 : Répartition des migrants marocains dans le monde en %

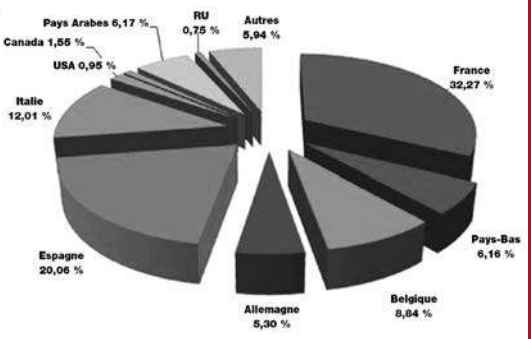

Source : Statistiques de la DACS publiées en 2012.

Les transferts financiers des Marocains à l'étranger, un enjeu stratégique pour l'économie marocaine

Sur le plan économique, les transferts de revenus des MRE constituent une source importante de devises pour les finances marocaines. En 2011, leur montant est chiffré à 58,6 milliards de DH (dirhams), soit 5,3 milliards d'euros. Près de 75 % de ces montants proviennent de l'Europe, la France étant le premier pays d'accueil émetteur. Ils représentent actuellement 7,1 % du produit intérieur brut du Maroc. Ces transferts ont connu une croissance rapide sur les vingt dernières années, malgré un tassement durant les années 1990 (voir tableau 2). Les transferts sont principalement destinés à la consommation, à l'investissement – avec une prépondérance pour l'immobilier – et aux dépôts bancaires. L'émigration apporte des ressources importantes au Maroc. Ces transferts financiers représentent en réalité la deuxième source de devises après les recettes touristiques, elles-mêmes alimentées par des expatriés marocains venus passer l'été au Maroc. Entre 1970 et 2011, le volume des transferts officiels a été multiplié par 185 en passant de 316,8 millions à 58 630 millions. Ces chiffres ne tiennent pas compte des transferts par les canaux informels[14]. En 2007, sans transfert de devises, 60 000 ménages passeraient au-dessous du seuil de pauvreté et celle-ci augmenterait de 4 %. La vie de plusieurs régions marocaines est inextricablement liée à ces transferts et donc aux conditions économiques qui prévalent dans les pays d'accueil. Ainsi, les MRE contribuent à la stabilité sociale et politique du Maroc.

Diaspora *versus* communauté transnationale

Si toute diaspora résulte d'une migration, toute migration internationale n'aboutit pas forcément à une diaspora. Ce qui caractérise la migration marocaine, c'est l'étendue de l'aire géographique de sa dispersion. Elle est présente sur les cinq continents et dans plus de 100 pays et son poids relatif par rapport à la population marocaine est important (10 %).

L'attachement au pays d'origine (affectif et effectif) se manifeste par la régularité des retours annuels – 55 % des MRE sont venus en vacances du 5 juin au 15 août 2013 –, par l'importance et la régularité des transferts financiers officiels et informels. Le maintien des liens culturels et cultuels, notamment grâce aux programmes télévisés émis par le Maroc, constitue un autre élément de cet attachement, tout comme le financement et l'implication dans des projets collectifs favorisant le développement socio-économique de leur village d'origine (valorisation des produits agricoles, artisanaux et

14. Selon une étude réalisée par la Banque africaine de développement, la taille du secteur informel demeure importante même lorsque l'infrastructure financière est relativement développée et la mobilisation des fonds par les circuits formels est bien assurée comme c'est le cas au Maroc. À titre de référence, et selon un article publié en novembre 2010 par la Banque mondiale, le volume des transferts informels sur l'Afrique subsaharienne en 2010 est estimé à 10 fois celui transitant par les canaux formels.

touristiques, amélioration de l'accès de la population aux services publics : eau, électricité, assainissement, école, santé, transport, etc.).

Par ailleurs, la relative multipolarisation de l'espace migratoire marocain, via la diversification récente des pays d'accueil, a permis de créer un espace transnational faiblement structuré par une pluralité de réseaux qui voient circuler aussi bien les individus que les marchandises et les capitaux. Cette circulation migratoire entretient le lien communautaire

En revanche, l'émigration marocaine n'est pas le produit d'un exil politique. Il s'agit bien d'une migration de travail. Peut-on attribuer à des migrants économiques la qualification de "diaspora" ? La référence au traumatisme à la base de la dispersion garde une place cardinale dans la structuration et le fonctionnement en diaspora. Tout ce que fait le groupe pour assurer sa survie politique et culturelle ainsi que sa cohésion renvoie de manière directe ou indirecte à cet événement fondateur. Ce n'est pas le cas des Marocains de l'extérieur : il n'y a nulle trace d'un discours élaboré, pensé, porté, assumé, sur la diaspora. Le sujet est quasiment absent en tant qu'objet de réflexion ou de débat, ce qui n'empêche pas que le mot soit présent dans le vocabulaire journalistique. Pour reprendre la formule de Stéphane Dufoix, le terme est "*un mot qui en est venu à parler tout seul*[15]".

Les migrants marocains ne s'autodésignent pas comme des êtres diasporiques, les populations concernées n'usent pas de ce qualificatif lorsqu'elles parlent d'elles-mêmes. Elles ne semblent pas adopter cette désignation qui leur est destinée, car les mots ne sont pas neutres et derrière le vocabulaire se jouent des enjeux identitaires.

La communauté marocaine ne semble pas disposer encore d'organisations suffisamment puissantes et représentatives, autonomes et indépendantes, aussi bien vis-à-vis du pays d'origine que des pays d'accueil. Elle ne dispose pas de réseaux structurant la communauté suffisamment puissants pour pouvoir exercer une influence sur les décisions qui la concernent, ni d'institutions actives liant les différentes communautés marocaines à travers l'Europe, le Golfe arabique, l'Asie, l'Afrique, l'Australie et les Amériques.

Au regard de ces éléments, il semble prématuré de dire que les Marocains de l'extérieur forment une diaspora. La notion de communauté transnationale nous paraît plus pertinente pour appréhender la migration marocaine. Cette notion renvoie selon Riva Kastoryano à "*des communautés composées d'individus ou de groupes établis au sein de différentes sociétés nationales, qui agissent à partir d'intérêts et de références communs (références territoriales, religieuses, linguistiques) et qui s'appuient sur des réseaux transnationaux pour renforcer leur solidarité par-delà les frontières nationales*[16]". ▮

Tableau n°2 : Évolution des transferts de revenus effectués par les RME en millions de DH

Année	Montant transféré	Évolution
1970	316,8	-
1975	2 159,6	581,6 %
1980	4 147,6	92 %
1985	9 732,2	134,6 %
1990	16 537,6	69,9 %
1995	16 819,9	1,7 %
1996	18 873,8	12,2 %
1997	18 033,4	- 4,5 %
1998	19 200,0	6,5 %
1999	19 001,5	- 1,6 %
2000	22 961,6	20,8 %
2001	36 049,7	57 %
2002	31 699,70	- 12,0 %
2003	34 581,80	9,2 %
2004	37 422,50	8,2 %
2005	40 737,70	8,8 %
2006	47 858,90	17,4 %
2007	55 126,70	15,1 %
2008	53 072,40	- 3,7 %
2009	50 10,50	- 5,3 %
2010	54 103,00	7,7 %
2011	58 630,00	8,3 %

Source : Office marocain des changes.

15. Stéphane Dufoix, *Les Diasporas,* Paris, PUF, 2003. **16.** Riva Kastoryano, "Immigration, communautés transnationales et citoyenneté", in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 165, 2000, pp. 353-359.